# REÇU EN PREFECTURE le 07/08/2023

Application agréée E-legalite.com
99\_AU-091-219104619-20230803-DEC432023-A



Décision n°43/2023

## **DECISION DU MAIRE**

OBJET: Signature d'un avenant au contrat de location — entretien d'articles textiles  $N^{\circ}1011094$  / EPI des agents des services techniques

Le Maire de la Commune d'OLLAINVILLE (Essonne),

Vu les articles L2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Locales,

Vu la délibération n°CM02/033/2020 du 9 juin 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire pour la durée de son mandat les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Locales,

**Considérant** le contrat professionnel de location – entretien d'articles textiles n°1011094 signé le 25 février 2020 avec la société Initial,

Considérant que le marché arrive à échéance le 3 septembre 2023,

**Considérant** l'avenant au contrat proposé par la société Initial, sise 145 rue de Billancourt – 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT, représentée par Madame Valérie VALLEE, Directrice Régionale Clients,

### **DECIDE**

#### ARTICLE 1:

De signer un avenant au contrat professionnel de location – entretien d'articles textiles n°1011094, afin de repousser l'échéance au 31 décembre 2023.

#### ARTICLE 2:

La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de la prochaine séance sous forme d'un donner acte et sera affichée à la porte de la Mairie.

Expédition en est adressée à Monsieur le Sous-préfet de l'Essonne.

Le 3 août 2023 Monsieur le Maire,

Pour le Maire, par délégation, Régis CARPENTIER,

Adjoint au Maire

Jean-Michel GIRAUDEAU

Mis en ligne le 07/08/2023 Å 13h56

## REÇU EN PREFECTURE le 07/08/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_AU-091-219104619-20230803-DEC432023-A



Pour le Maire, par délegation, Régis CARPENTIER, Adjoint du Moine